

DÉPARTEMENT  
**DU NORD**

ARRONDISSEMENT  
**DE DUNKERQUE**

COMMUNE  
**DE MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION  
21 Mars 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 20

Votants 28

2025D025

**OBJET :**

**07. VOTE DU BUDGET  
PRIMITIF POUR  
L'ESPACE CULTUREL  
ROBERT HOSSEIN  
(ECRH) - EXERCICE  
2025.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le 10/04/25

059-215904004-20250408-2125043



L'an deux mil-vingt-cinq, le trois Avril à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président - Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra - Mme BEURAERT Martine - M. MORVAN Hervé - Mme BOULENGER Delphine - M. SERE Soarey Idriss - Mme BILLIAU Marie-Françoise - M. LAPIERRE Julien - Mme QUIQUE Corinne - M. VERMEESCH Olivier - Mme BLANQUART Marine - Mme MARMINION-OBERT Nadine - M. DELFLY Jean-Louis - M. ROBBE Jean-Pierre - Mme LORPHELIN Martine - M. LORIDAN Bernard - M. BEZILLE Marc - Mme FLAMENT Laëtitia - Mme PENIN-CŒUR Thérèse - Mme CLINKEMAILLIE Colette Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. DECREUS Christophe, **procuration** à Mme BOULENGER Delphine  
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien  
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à M. MORVAN Hervé  
M. CITERNE Joël, **procuration** à Mme MARMINION-OBERT Nadine  
Mme PETITPRET Sabine, **procuration** à M. VERMEESCH Olivier  
M. TIMLELT Frédéric, **procuration** à LORPHELIN Martine  
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra  
M. TREDEZ Alain, **procuration** à FLAMENT Laëtitia

**ABSENTE :** Mme CAPPELLE Christiane

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER - PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le débat sur les orientations budgétaires afférent au Budget de l'Espace Culturel Robert Hossein pour l'exercice 2025 s'est tenu lors de la séance du 06 Mars 2025

Il soumet au conseil le Budget Primitif pour l'Espace Culturel Robert Hossein au titre de l'exercice 2025 qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 976 000 € à la section de fonctionnement et à 141 600 € à la section d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le Budget Primitif par chapitre comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>900 000 €</b>
011	Charges à caractère général	193 050,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	654 000 €
042	Opérations d'ordre et de transfert entre sections	21 820 €
65	Autres charges de gestion courante	30 100 €
67	Charges exceptionnelles	1 000 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	30 €
<b>Recettes</b>		<b>900 000 €</b>
002	Excédent d'exploitation reporté	63 273,14 €
042	Opérations d'ordre et de transfert entre sections	2 399,20 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	111 800,00 €
74	Subventions d'exploitation	720 000,00 €
075	Autres produits de gestion courante	200,00 €
77	Produits exceptionnels	2 327,66 €

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le 10/04/25

ID : 059-215904004-20250403-20250403-5F



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 Avril**

**OBJET : 07. VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ESPACE CULTUREL ROBERT BUISSEIN (ECRH) - EXERCICE 2025.**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>141 600 €</b>
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	401,40 €
21	Immobilisations corporelles	141 198,60 €
<b>Recettes</b>		<b>141 600 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 000,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	48 516,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	19 084,00 €
13	Subvention d'investissement	44 000,00 €

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Le Maire**

**Joël DUYCK**



**La Secrétaire de Séance**

**Sandra BOULENGUER – PLÉ**



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.